





Déclaration d'intention

entre

La Commission Internationale du Bassin Congo – Oubangui – Sangha

et

L'Etat français représenté par Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

et

L'Agence Française de Développement

pour l'élaboration de Systèmes d'information sur l'eau pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo





La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha, organisation internationale dont le rôle est la promotion de la navigation intérieure et de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Congo et dont le siège est situé au 3ème étage du building Kilou, croisement des avenues poids lourds et Wagenia, à Gombe/Kinshasa, République Démocratique du Congo,

Représentée par son Secrétaire Général, Madame Enaw, née Judith Efundem Agbor, (ci-après la CICOS)

Et l'Etat français représenté par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Représenté par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Chargée des Relations Internationales sur le Climat (ci-après le MEEM)

Et L'Agence Française de Développement,

Etablissement public dont le siège est 5, rue Roland Barthes, 75598, Paris Cedex 12, Représenté par Alain Ries, Directeur du Département Développement Durable, (ci-après l'AFD)

Ci-après désignées les Signataires ;

Considérant que :

- Les changements climatiques affectent et affecteront de plus en plus la quantité et la qualité de l'eau douce continentale et les écosystèmes aquatiques,
- La fréquence des événements hydrologiques extrêmes tels que les inondations et sécheresses, qui représentent une menace pour la sécurité, le développement économique et social et pour l'environnement,
- L'information hydrométéorologique est cruciale pour mesurer les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau,
- Les **Systèmes d'information sur l'eau** sont indispensables aux prises de décision **sur les mesures d**'adaptation aux changements climatiques,
- Le Congo, deuxième bassin fluvial et forestier de la planète, qui participant de façon majeure à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est très peu instrumenté et étudié au regard des évolutions du cycle de **l'eau et du climat**,
- La Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est l'organisation Intergouvernementale chargée de la promotion de la navigation par voie d'eau intérieure et de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Congo,
- La CICOS a établi depuis 2008 avec ses Etats membres des protocoles d'échange de données en vue de leur collecte, leur transmission et de la production d'informations et de connaissances.
- La coopération française, notamment l'Agence française de Développement (AFD) en tant qu'opérateur pivot de l'aide publique au développement de la France, appuie la CICOS depuis sa création ;





Disposées à mener des actions en commun dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et **de l'adap**tation aux changements climatiques ;

Décident de signer la présente déclaration, ci-après désigné "la Déclaration",

Selon les dispositions et les conditions suivantes :

1 – Objet de la Déclaration

L'objet de la présente Déclaration est de promouvoir la coopération technique entre les Signataires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'adaptation aux changements climatiques.

2 - Périmètre de la Déclaration

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha et la France coopèreront à travers des projets liés à la gestion des ressources en eau, en vue de promouvoir **l'adaptation aux changements** climatiques et le développement durable dans les Etats membres de la CICOS.

La coopération concernera, entre autres, les domaines :

- Des réseaux et processus de surveillance et de production de données liées à **l'eau**.
- De l'information hydrométéorologique,
- De la lutte contre les risques liés aux événements hydrologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses,
- De la vulnérabilité liée aux **usages de l'eau**, aux écosystèmes et à la qualité de **l'eau**.
- De la protection, la préservation et la **sauvegarde de l'environnement en général** et des ressources en eau en particulier,
- Des outils et applications pour la gestion des ressources en eau et l'adaptation,

3 - Activités

La mise en œuvre de la Déclaration porte sur le développement de projets conjoints dans les domaines énoncés ci-avant, et en particulier :

- Développement de nouvelles activités pour améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays du bassin du Congo, à travers une meilleure organisation de l'accès aux données ainsi qu'une production et un partage des informations liées à l'eau et ses usages, adaptés aux attentes des parties prenantes.
- Conduire une réflexion sur la pérennité, la qualité et la fiabilité des services rendus aux utilisateurs des données, produits et informations relatifs aux eaux de surface (y compris les écosystèmes aquatiques) et souterraines, tant en quantité qu'en qualité, ainsi qu'à leurs usages.



12

- Confirmer et tester la faisabilité **d'approche**s innovante**s permettant d'assurer la** pérennité des opérations de maintenance dans le cadre des services hydrologiques et météorologiques nationaux. Les données produites au niveau national seront alors consolidées au sein du SIBCO de la CICOS.

Les activités bénéficieront des acquis des projets en cours et du soutien de projets à définir :

Un projet d'appui à la CICOS financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a permis entre 2011 et 2015 le développement avec l'Organisation Météorologique Mondiale de la phase préliminaire du projet Congo-HYCOS (suivi hydrologique du bassin du Congo), ainsi que l'élaboration d'un modèle hydrologique du bassin du Congo, y compris pour la simulation des changements climatiques. Le Comité des Ministres de la CICOS a adopté le document du projet Congo-HYCOS en juin 2015.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse apporte par ailleurs un appui à la CICOS depuis 2013 pour la mise en œuvre participative du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Congo.

L'Agence Française de Développement (AFD) accompagne la CICOS jusqu'en fin 2017 à travers le projet d'appui à la Gestion intégrée des ressources en eau et l'hydrologie spatiale, dont la Convention de financement a été signée à la 21^{ème} conférence des parties (COP21) le 2 décembre 2015.

4 – Modalités de mise en œuvre

Chaque action de coopération développée dans le cadre de cette Déclaration devra être formalisée par une convention spécifique définissant notamment les objectifs, les actions à mener, les moyens humains, financiers ou techniques de chaque Signataire, ainsi que le calendrier de mise en œuvre et toute autre modalité qu'il sera utile de préciser.

La CICOS et le gouvernement français s'engagent à mobiliser les moyens humains, financiers et matériels nécessaires pour assurer le bon déroulement des actions prévues et l'exécution effective des dispositions de la Déclaration.



En foi de quoi, ont signé la présente Déclaration d'intention,

Fait à Marrakech, le 9 novembre 2016 en trois copies originales.

Pour la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha Pour l'Etat français représenté par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer Pour L'Agence française de développement

Madame Judith Enaw, née Judith Efundem Agbor, Secrétaire Général Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Chargée des Relations Internationales sur le Climat Alain Ries, Directeur du Département Développement Durable